

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : secretariat@paroissestcolomban.fr (abonnement au bulletin)

✉ **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎ 02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎ 02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎ 02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎ 09 54 50 73 68

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎ 02 98 06 00 11



Bulletin paroissial n°675 du 14 au 20 avril 2024

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

Samedi 20 avril <i>Bse Odette</i>	Guilligomarc'h	18H00
	Le Trévoux	
	Pont-Aven	
Dimanche 21 avril <i>St Anselme</i> Journée de prière pour les vocations	Quimperlé N-Dame	10H30
	Bannalec	
	Clohars	
Samedi 27 avril <i>Bx Amédée</i>	Pas de messe anticipée : jour de retour du pèlerinage à Lourdes.	
Dimanche 28 avril <i>St Pierre Marie Chanel</i>	Quimperlé N-Dame	10H30
	Querrien	
	Riec	

MESSES EN SEMAINE

Mardi 16 avril <i>St Benoît-Joseph Labre</i>	18H00	Oratoire Kerbertrand
Mercredi 17 avril <i>Ste Kateri Tekakwitha</i>	16H00	EHPAD de Scaër
	18H00	Oratoire Kerbertrand
Judi 18 avril <i>St Parfait de Cordoue</i>	9H00	Riec
	16h00	EHPAD Bannalec
	18h00	Oratoire Kerbertrand
Vendredi 19 avril <i>St Mappalique</i>	9h00	Clohars
	9h00	Ste Croix
	14H30	EHPAD – Pont-

Assemblée de prière le dimanche 21 avril à 10H30
pour le pardon de la chapelle de Penvern à Scaër.

LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION : prochaine permanence à la sacristie de l'église Sainte Croix (Basse-Ville) de 10h30 à 12H00 le **samedi 20 avril**. Et toujours : confession possible après chaque messe dominicale ou de semaine. sans rendez-vous.

PRIÈRE DU CHAPELET

Église N-D de l'Assomption (Quimperlé) : lundi à 17h00 ;

Chapelet à l'église de Clohars le mardi à 18h ;

Église de Pont-Aven le mercredi à 17H30 ;

Église d'Arzano le mercredi à 18H ;

Chapelle de Trémorvézen (Névez) le jeudi à 10H.

Oratoire de la communauté de Kerbertrand le jeudi à 17h15 (avant la messe) ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : le jeudi à 10H30 ;

Salle paroissiale de Tréméven : le dimanche à 17H30.

Groupe de prière l'eau vive (Renouveau) tous les lundis à 18H30, maison paroissiale de Quimperlé.

Église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00 ;

Église de Pont-Aven : les mercredis à 18h00 ;

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : vendredi après la messe de 9h00, et jusqu'à 18h ;
Chapelle St Diboan (Tréméven) le lundi de 9h30 à 10h30 ;

Église de Mellac les mardis de 11h00 à 11h30 ;

Église de Locunolé les mercredis de 20h à 20h45.

Église de Scaër les jeudis de 18H à 18H30

PRIÈRE DES MÈRES : tous les lundis à 10h00 :

- à la chapelle de Trémorvézen (Névez)
- à la chapelle de Trémalo (Pont-Aven)
- à l'accueil paroissial de Riec-sur-Bélon
- à Bannalec le jeudi à 10H00 (*Contacteur Clotilde au 06 68 58 34 18 pour connaître le lieu*)

Samedi 13 avril à 20H à la chapelle St Laurent d'Arzano : concert « Ansaxonie » en partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine local d'Arzano. Entrée au chapeau.

Ce dimanche 14 avril : à 10H30 à Tréméven : pardon de St Diboan (Loc Yvi). Vente de gâteaux à l'issue de la messe au profit de l'entretien de la chapelle.

Dimanche 28 avril 10h30 Pont-Aven : messe en mémoire des abbés Tanguy, recteur et vicaire de Pont-Aven morts en déportation il ya 80 ans.

ÉVEIL A LA FOI : tous les mercredis de 16H30 à 17H30 : rencontres d'éveil à la Foi pour les enfants de 3 à 7 ans à Notre Dame de Kerbertrand, 154 rue de Pont-Aven à Quimperlé. Contact : au 06 18 18 19 69.

DANS LE DIOCÈSE

Mercredi 15 mai de 9h à 16h30 au Juvénat Notre-Dame à Châteaulin :

« **Humaniser la fin de vie** » Journée de conférences autour du projet de loi sur la fin de vie. Pour nous éclairer, le service de la pastorale de la santé vous invite à venir participer à une journée de conférences animées par Cyril HAZIF-THOMAS, médecin psychiatre au CHRU de BREST, directeur de l'espace éthique de Bretagne et Mgr Pierre d'ORNELLAS, archevêque de Rennes et responsable du groupe bioéthique de la Conférence des évêques de France.

Soins palliatifs, suicide assisté, euthanasie... Le président de la République a

dévoilé les grandes lignes du texte de projet de loi sur la fin de vie qui sera débattu avant cet été 2024. Les

inscriptions sont possibles soit par mail : pastoralesante29@gmail.com, soit par le lien :

<https://forms.gle/V5MKv7CdpA2NApQcA>

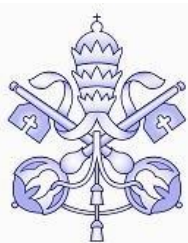


Les 7, 8 et 9 juin : notez déjà le **Pèlerinage des femmes du Finistère** : de Ste Anne La Palud à Ste Marie

du Menez Hom. Au programme : prière, marche, partage, enseignements, sacrement du pardon,

louange...Le thème cette année « ma grâce te suffit ». Contact : peledesfemmes29@gmail.com

Dignitas infinita, sur la dignité humaine



La déclaration "Dignitas infinita" (sur la dignité humaine) a été publiée ce lundi 8 avril par le Préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, le cardinal Victor Manuel Hernandez, après avoir été approuvée par le pape François. Ce texte, qui est le fruit de cinq ans de travail des membres du Dicastère, souligne « le caractère *incontournable du concept de dignité de la personne humaine au sein de l'anthropologie chrétienne* » et en illustre la portée ainsi que les « *implications positives* » au « *plan social, politique et économique* ». Ce document d'une vingtaine de pages explore « divers aspects de la dignité humaine qui peuvent être

obscurcis de nos jours » et propose « quelques éléments de réflexion ». [Vous pourrez lire l'intégralité du texte sur le site Internet paroissial à la rubrique « Actus »]

Les trois premières parties de ce document, qui en comprend quatre, rappellent les fondamentaux et présupposés théoriques du concept de dignité humaine. Tout d'abord, *Dignitas Infinita* rappelle que la « *personne humaine [est] créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée dans le Christ Jésus* », et revient sur la notion de dignité humaine à travers l'histoire, depuis l'Antiquité, la Révélation biblique, puis détaille le développement de la pensée chrétienne sur le sujet, jusqu'à l'époque actuelle. Sous l'affirmation que « *l'Église proclame, promeut et garantit la dignité humaine* », le document souligne la « *valeur incommensurable* » de cette dignité, à la lumière de la foi chrétienne, et notamment réaffirmée par le Fils de Dieu qui, par son incarnation, s'est uni à tout être humain.

Une autre conviction sur l'inaliénabilité de cette dignité repose dans l'espérance de la vie éternelle : l'Homme est appelé à une communion avec Dieu, « *destinée à durer éternellement* ».

Dans la 3^{ème} partie du document, le Vatican développe l'importance du respect de la dignité de chaque personne, une dignité intrinsèque à chacun, de l'enfant à naître à la personne âgée non autonome. Cette partie de 9 paragraphes rappelle « *certains principes essentiels qui doivent être toujours respectés* ».

En 4^{ème} partie, le texte attire l'attention sur « *certaines violations graves de la dignité humaine particulièrement d'actualités* ». Parmi les thèmes abordés : la pauvreté, la guerre, le handicap, les migrants, la théorie du genre, les violences contre les femmes, les abus sexuels, les violences numériques...

Le document se conclut avec cet appel : « *Aujourd'hui encore, face à tant de violations de la dignité humaine qui menacent gravement l'avenir de l'humanité, l'Église encourage la promotion de la dignité de toute personne humaine, quelles que soient ses qualités physiques, mentales, culturelles, sociales et religieuses* » (...) « *certaine de la force qui découle du Christ ressuscité, qui a révélé dans sa plénitude la dignité intégrale de tout homme et de toute femme.* »*